

DECISION
du Comité de Ministres
de l'Union économique Benelux
portant nomination d'un juge
à la Cour de Justice Benelux

M (98) 1

Le Comité de Ministres de l'Union économique Benelux,

Vu l'article 3, alinéas 1^{er} et 2, du Traité relatif à l'institution et au statut d'une Cour de Justice Benelux, signé à Bruxelles le 31 mars 1965, tel qu'il a été modifié par le Protocole signé à Bruxelles le 23 novembre 1984,

Considérant que le Comité de Ministres a donné acte le 24 septembre 1997 de la démission, avec effet au 14 janvier 1998, de Monsieur J. D'Haenens, de ses fonctions à la Cour de Justice Benelux,

Sur proposition du Ministre de la Justice de Belgique,

A pris la décision suivante :

Article 1^{er}

Monsieur M. LAHOUSSE, juge suppléant à la Cour de Justice Benelux, est nommé juge à cette Cour.

Article 2

La présente Décision entre en vigueur à la date de sa signature.

Fait à Bruxelles, le 25 février 1998.

Le Président du Comité de Ministres,

E. DERYCKE